



DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Sous-comité du bâtiment

1. Le Sous-comité du bâtiment de la Commission du programme, du budget et de l'administration s'est réuni le 8 novembre 2004. Son bureau était composé comme suit: M. P. Saldanha (gouvernement, Brésil), président et rapporteur; M. M. Barde (membre employeur), vice-président; M. K. Ahmed (membre travailleur), vice-président.

Locaux du bureau régional pour les Amériques: Lima

2. Le président a précisé que ce point ne fait pas l'objet d'un document. Le bâtiment a été inauguré le 25 mai 2004 par le Président du Pérou, M. Toledo, en présence d'une délégation tripartite du Sous-comité du bâtiment. La construction a été effectuée dans le respect des délais et de l'enveloppe budgétaire prévue.
3. Ayant assisté à la cérémonie d'inauguration, M^{me} Anderson (membre travailleur) a précisé que ce bâtiment, très fonctionnel, a remporté divers prix architecturaux. Son inauguration a été un événement important pour la signification et l'image de l'Organisation dans toute l'Amérique latine.
4. M. Blondel (membre travailleur) s'est félicité du respect des délais, de l'enveloppe budgétaire et, surtout, de l'absence d'incidents en matière de sécurité des travailleurs. Il a demandé que l'on tienne compte des frais de maintenance pour éviter de rencontrer à terme les mêmes soucis d'entretien qu'au siège.
5. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni a également rappelé la nécessité d'identifier les coûts d'entretien à long terme. Se référant aux dépenses complémentaires pour le bureau de Lima mentionnées dans le rapport de l'auditeur externe, elle a demandé qu'à l'avenir tous les coûts des équipements, tels l'air conditionné, les systèmes de sécurité ou d'incendie, soient inclus dans l'estimation présentée.
6. Le représentant du gouvernement du Kenya, notant que le succès du projet est notamment dû au contrôle rapproché de l'administration et de la direction régionale, a demandé que l'exemple soit suivi pour d'autres projets.
7. Le chef du bureau de l'administration intérieure précise que le 29 octobre 2004 ce bâtiment a reçu au Pérou le premier prix toutes catégories architecturales confondues. Les coûts

d'entretien de ce bâtiment sont inclus dans le budget de la région et feront l'objet d'une mise au point avec la direction régionale.

Locaux du bureau sous-régional de Santiago: Chili

8. Le sous-comité a examiné un rapport sur l'état d'avancement de la construction du bureau sous-régional de Santiago ¹.
9. Le chef du bureau de l'administration intérieure rappelle que le chantier, débuté en juillet 2004, devrait être terminé en mai 2005. Le gros œuvre du bâtiment est aujourd'hui achevé à 40 pour cent. L'exemption de la taxe locale sur les ventes (IVA), acceptée par le gouvernement, fera prochainement l'objet d'une confirmation officielle. Dans le cas où un locataire viendrait à reprendre les locaux actuels du Bureau, la CEPALC est en mesure de l'accueillir provisoirement en attendant la finalisation des travaux.
10. M. Ahmed (membre travailleur) s'est dit satisfait des négociations sur l'IVA ainsi que du démarrage de la construction et a demandé qu'à l'avenir le budget initial comprenne des prévisions couvrant d'éventuelles fluctuations des coûts. Il a espéré que la négociation sur la location actuelle sera satisfaisante et que le déménagement intermédiaire sera minimisé. Il a rappelé par ailleurs l'importance du suivi rapproché des travaux, notamment en matière de respect des normes de sécurité et d'hygiène au travail.
11. M. Barde (membre employeur) a demandé si le contrat prévoit une clause pour les fluctuations monétaires et pourquoi on présente des estimations en dollars tant que le contrat n'est pas conclu avec le constructeur.
12. Le représentant du gouvernement du Kenya s'est également déclaré attaché au respect de la protection de la sécurité des travailleurs sur le chantier. Il a exprimé l'espoir que le Bureau pourra trouver un nouveau locataire pour les locaux actuels et que toute solution de logement intermédiaire sera sans effet sur le coût du projet.
13. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni a souhaité qu'à l'avenir toute donnée financière soit présentée de manière plus claire sous forme de tableau.
14. M. Blondel (membre travailleur) a rappelé l'importance que le groupe des travailleurs attache à la sécurité des travailleurs sur le chantier. Dans ce domaine, le Bureau se doit de donner l'exemple, en respectant les conditions prévues dans les conventions internationales du travail et non pas seulement celles de la législation nationale. Il a demandé par ailleurs des précisions concernant les fluctuations monétaires ainsi que la location de locaux intermédiaires.
15. En réponse aux questions du sous-comité, le chef du bureau de l'administration intérieure a précisé que l'importance de la dépréciation du dollar dans le laps de temps écoulé depuis le moment où le Conseil a approuvé l'allocation budgétaire du projet et le début des travaux a rendu inévitable l'augmentation du coût en dollars, le coût en monnaie locale étant resté constant. Dès la conclusion du contrat avec le constructeur, le Bureau a cependant veillé à fixer le taux afin d'éviter de nouvelles fluctuations. En ce qui concerne le loyer pour les locaux intermédiaires, il est de quelque 2 700 dollars E.-U. par mois. En matière de la sécurité de la construction, il a rappelé que les matériaux utilisés sont régulièrement inspectés par l'IDIEM (Instituto de investigación y ensayes de materiales) et que le

¹ Document GB.291/PFA/BS/2.

constructeur est tenu de respecter les normes du Bureau et la législation nationale, sous la supervision du bureau sous-régional. Il a rappelé également que, selon la législation nationale, les travaux sont suivis par un inspecteur technique qui se charge de vérifier la qualité des matériaux et le respect de normes de sécurité et d'hygiène sur le chantier.

16. Le directeur régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes par intérim a précisé que le ministère du Travail, tant pour le projet de Lima que pour celui de Santiago, est préposé à l'application des normes du travail. De plus, une représentation du bureau de Santiago (comprenant notamment le responsable de l'administration, un expert de la sécurité sociale et le spécialiste pour les activités des travailleurs) se charge d'inspecter régulièrement le chantier et demeure en contact avec l'entreprise contractante et les représentants syndicaux de son personnel pour assurer le suivi de toute question liée à la qualité des travaux et aux conditions de travail et de sécurité des travailleurs.
17. *La commission voudra sans doute recommander au Conseil d'administration:*
- a) *d'autoriser le Bureau à augmenter le coût du projet d'un montant de 120 000 dollars E.-U., financé par le Fonds pour le bâtiment et le logement, afin de tenir compte de la dépréciation du dollar par rapport au peso, entre l'automne 2003 et le début de la construction;*
 - b) *de prendre note des actions entreprises par le Bureau en ce qui concerne les remboursements de l'IVA et la résiliation d'engagement de location actuelle;*
 - c) *de demander au Bureau de rendre compte de l'avancement du projet au Sous-comité du bâtiment en mars 2005.*

Locaux du bureau de l'OIT: Dar es-Salaam

18. Le sous-comité était saisi d'un document d'information sur la construction des nouveaux locaux du bureau de Dar es-Salaam ².
19. Le chef du bureau de l'administration intérieure a déclaré que, nonobstant le montant maximum de 1,7 million de dollars E.-U. approuvé pour ce projet, les résultats du second appel d'offres montrent que 170 000 dollars E.-U. additionnels semblent nécessaires, dont 60 000 dollars E.-U. pour tenir compte des fluctuations monétaires, 50 000 dollars E.-U. pour réserve, 20 000 dollars E.-U. pour les études d'ingénieur complémentaires et 40 000 dollars E.-U. pour des inspections complémentaires liées à la sécurité et à la santé sur le chantier. Dans ce cas, bien que le prix ait été négocié en dollars, les fluctuations des taux de change concernent davantage les matériaux, la majorité de ceux-ci étant importés.
20. M. Barde (membre employeur) s'est demandé si le Bureau doit rester propriétaire dans un contexte à fortes fluctuations monétaires.
21. M. Ahmed (membre travailleur) a souligné que tout retard dans la construction ne pourra que faire augmenter le coût des matériaux. Il s'est demandé pourquoi le Bureau n'a pas agi immédiatement après la confirmation en mars 2004 de ce projet par le Conseil d'administration. Il a souhaité que ce projet se concrétise rapidement. Il est impératif que

² Document GB.291/PFA/BS/3.

le Bureau effectue des contrôles sur la qualité des matériaux et sur le respect des normes de travail.

22. Le représentant du gouvernement du Kenya, au nom du groupe africain, a relevé que le bâtiment a déjà été réduit et que tout délai entraînera des coûts supplémentaires. Il suffit à cet égard de noter que le Bureau dépense annuellement 110 000 dollars E.-U. pour la location de salles de conférence en sus des 72 000 dollars E.-U. de location pour les bureaux. Il a recommandé par conséquent que ce projet soit mis en œuvre rapidement, pour le bénéfice aussi bien du personnel en place que d'une meilleure visibilité de l'Organisation en Afrique, compte tenu notamment du fait qu'il s'agit du seul projet en cours dans la région.

Examen du parc des locaux de l'OIT

23. En présentant le document d'information³ relatif au parc des locaux de l'OIT, la représentante du Directeur général, la directrice exécutive du secteur de la gestion et de l'administration, a souligné que l'objectif du document, faute de répondre au souhait du Conseil d'administration de disposer d'une stratégie immobilière pour l'ensemble de l'Organisation, est de susciter un débat sur la méthode à suivre en matière d'élaboration de la stratégie. Sur la base des indications que pourrait fournir le sous-comité et des informations déjà recueillies, le Bureau sera en mesure de présenter au sous-comité, à une session ultérieure du Conseil, des choix précis, y compris en matière de sources de financement, en fonction des priorités et des estimations des coûts qu'elles supposent. Il est toutefois entendu que le Bureau informera séparément le sous-comité de tout besoin urgent de réparation au siège.
24. M. Ahmed (membre travailleur) a demandé des précisions quant aux mesures envisagées pour que tous les bureaux respectent les normes de santé et de sécurité, dont notamment les recommandations relatives aux Normes minimales de sécurité opérationnelles (MOSS). Il aurait souhaité plus d'informations sur la situation des bureaux d'Abidjan et de Port of Spain, ainsi que sur le niveau de sécurité des locaux communs des Nations Unies à Manille et Jakarta. La santé et la sécurité des travailleurs doivent être prioritaires et prises en compte dans l'élaboration du budget. Rappelant les récents événements survenus au bureau de Port of Spain, il a souligné la nécessité que la stratégie prenne en considération la survenance d'événements imprévisibles, et prévoie des couvertures d'assurance appropriées. En ce qui concerne le siège, il a relevé la vétusté de certaines installations et le manque de signalétique.
25. M. Barde (membre employeur) a fait remarquer que la question essentielle de toute stratégie sera l'identification des moyens de financer les coûts très importants nécessaires aux réparations et ajustements structurels au siège à Genève. Il a relevé que le Fonds pour le bâtiment et le logement n'est pas suffisant et qu'il s'agira pour le sous-comité de proposer un financement ad hoc en tenant compte des priorités, étant entendu qu'il appartiendra au Conseil, par l'intermédiaire de la PFA, d'entériner toute proposition.
26. La délégation du gouvernement du Japon a souhaité que, en plus du financement par l'intermédiaire du Fonds pour le bâtiment et le logement, le Bureau examine d'autres possibilités de financement, dont des emprunts. Dans le développement de la stratégie et des besoins financiers y relatifs, le Bureau doit tenir compte de tous les aspects, y compris de la sécurité. Il serait également utile de connaître les pratiques d'autres organisations internationales dans ce domaine et, en particulier, dans leurs relations avec les pays qui

³ Document GB.291/PFA/BS/4.

hébergent leur siège. Des précisions sont nécessaires par ailleurs sur la question de savoir si les effectifs de chaque bureau extérieur mentionnés dans le document couvrent aussi bien le personnel du budget régulier que celui de la coopération technique.

27. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni a regretté l'absence d'une véritable stratégie, le peu d'informations contenues dans le document ainsi que sa distribution tardive. Par exemple, il n'est pas satisfaisant de constater qu'une dizaine de bureaux extérieurs ne sont pas conformes aux recommandations MOSS. Il aurait été souhaitable de les identifier en même temps que l'on fournit des estimations sur les coûts nécessaires et les sources de financement proposées. En ce qui concerne le cadre général de la stratégie, l'oratrice a déclaré que son gouvernement attache la plus grande importance à la position et à la couverture géographique des bureaux extérieurs en fonction des programmes opérationnels, tout en prenant en considération les aspects liés à la sécurité. Une approche plus cohérente et une meilleure planification sont indispensables pour faire face à des imprévus. Pour le siège, l'oratrice a désiré plus de précisions sur la nature des travaux envisagés, les coûts, ainsi que sur l'état du Fonds pour le bâtiment et le logement. Elle s'est interrogée sur d'autres possibilités de financement, dont l'obtention de prêts sans intérêts du pays hôte, l'affectation d'une partie des recettes perçues au titre de l'appui au programme ou du solde des excédents de recettes des exercices 1990-91 et 1992-93.
28. M. Blondel (membre travailleur) a indiqué qu'il souhaiterait disposer d'un état des lieux complet et il a rappelé que le Conseil doit rester maître de toute décision relative au réseau des bureaux extérieurs selon les besoins de l'Organisation. Pour le siège, il a demandé plus de précisions sur les estimatifs présentés par le Bureau. Il s'agira de présenter un programme d'interventions avec des priorités et des étapes. L'orateur a émis des réserves quant à la possibilité réelle de financer de tels aménagements dans un cadre de croissance budgétaire zéro. Quant à la sécurité, il a dit comprendre la nécessité de l'améliorer mais ne voudrait pas que ceci conduise à la surveillance des personnes présentes dans le bâtiment.
29. M. Godoy (membre employeur) a souhaité obtenir des propositions plus détaillées sur les améliorations en matière de sécurité pour la rénovation du siège.
30. En ce qui concerne le Fonds pour le bâtiment et le logement, le directeur du Département des services financiers a signalé que le transfert dans ce fonds de 2,75 millions de dollars provenant de l'excédent 2000-01 est inclus dans les montants visés au paragraphe 8 du document. Il a aussi expliqué que le solde de 10,7 millions de dollars (14 millions de francs suisses), établi dans le rapport du Commissaire aux comptes, est le solde du fonds au 31 décembre 2003. Le solde disponible de 9,4 millions de francs suisses indiqué dans le document est obtenu en déduisant les montants approuvés pour les nouveaux locaux de Santiago et Dar Es-Salaam ainsi que les dépenses finales pour le bâtiment de Lima, compte tenu aussi d'une estimation des recettes à percevoir au cours du biennium. En ce qui concerne les soldes de crédits ouverts sur des excédents antérieurs, on pourrait envisager de transférer certains montants résiduels dans le Fonds pour le bâtiment et le logement, une fois que l'examen en cours sera achevé. Le solde reporté sur le compte des recettes perçues au titre de l'appui au programme, qui a baissé au cours des dernières périodes biennales, permet de contribuer au financement d'activités de coopération technique. La politique du Bureau est de maintenir l'équivalent du montant des dépenses d'un exercice sur ce compte pour assurer la continuité de l'appui au programme de coopération technique à titre d'avance sur les recettes perçues pendant tout exercice. Le Bureau est donc très réservé à l'égard de tout transfert du compte des recettes perçues au titre de l'appui au programme dans le Fonds pour le bâtiment et le logement.

- 31.** En ce qui concerne la situation du bureau de Manille, le chef du bureau de l'administration intérieure a indiqué que les problèmes de sécurité affectent également les autres agences des Nations Unies sises dans les mêmes locaux. Le BIT a été la première agence à déménager dans de nouveaux locaux et vient d'être suivi par les autres. Pour le bureau de Port of Spain, en attendant de trouver une solution à moyen terme, il loue provisoirement des locaux dans un hôtel jusqu'en février 2005. L'orateur a également pris note des remarques formulées quant à la vétusté des installations du siège, plus particulièrement les sanitaires et les ascenseurs. Compte tenu du délai nécessaire pour la production du rapport du sous-comité, le Bureau fournira séparément à tous ses membres la réponse à toute autre question.

Genève, le 9 novembre 2004.

Point appelant une décision: paragraphe 17.